

**EXPERTISE AU SERVICE DU MINISTRE DELEGUE CHARGE DES
MAROCAINS RESIDANT A L'ETRANGER ET DES AFFAIRES DE LA MIGRATION POUR
LA FORMULATION D'UN PROJET DE DEPLOIEMENT DES POLITIQUES MIGRATOIRES
DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL AU MAROC**

Royaume du Maroc

DIAGNOSTIC REGION DE L'ORIENTAL

20 juin 2018

Contrat-Cadre Bénéficiaire 2013 LOT N°7
EuropeAid/132633/CSER/multi

Contrat spécifique n° Contrat n°2017/389712



Projet financé par l'Union Européenne



Mise en œuvre par ALTAIR Consortium - AETS

Expertise au service du Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger
et des Affaires de la Migration pour la formulation d'un projet de déploiement des
politiques migratoires dans le développement local au Maroc

Contrat-Cadre Bénéficiaire 2013 LOT N°7 : Gouvernance et Affaires intérieures
EuropeAid/132633/CSER/multi
Contrat spécifique n° Contrat n°2017/389712

**DIAGNOSTIC REGION DE L'ORIENTAL ET
EBAUCHE DU PLAN D'ACTION**

RESUME EXECUTIF

20 juin 2018

Préparé par :

M. Massimiliano DI TOTA – Chef de mission
M. Rachid CHRIQI – Expert 2
Rémi STOQUART – Expert 3

« Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des consultants et ne sauraient en aucun cas refléter la position de la Commission européenne ni celle des bénéficiaires des différents projets mentionnés dans ce rapport ».

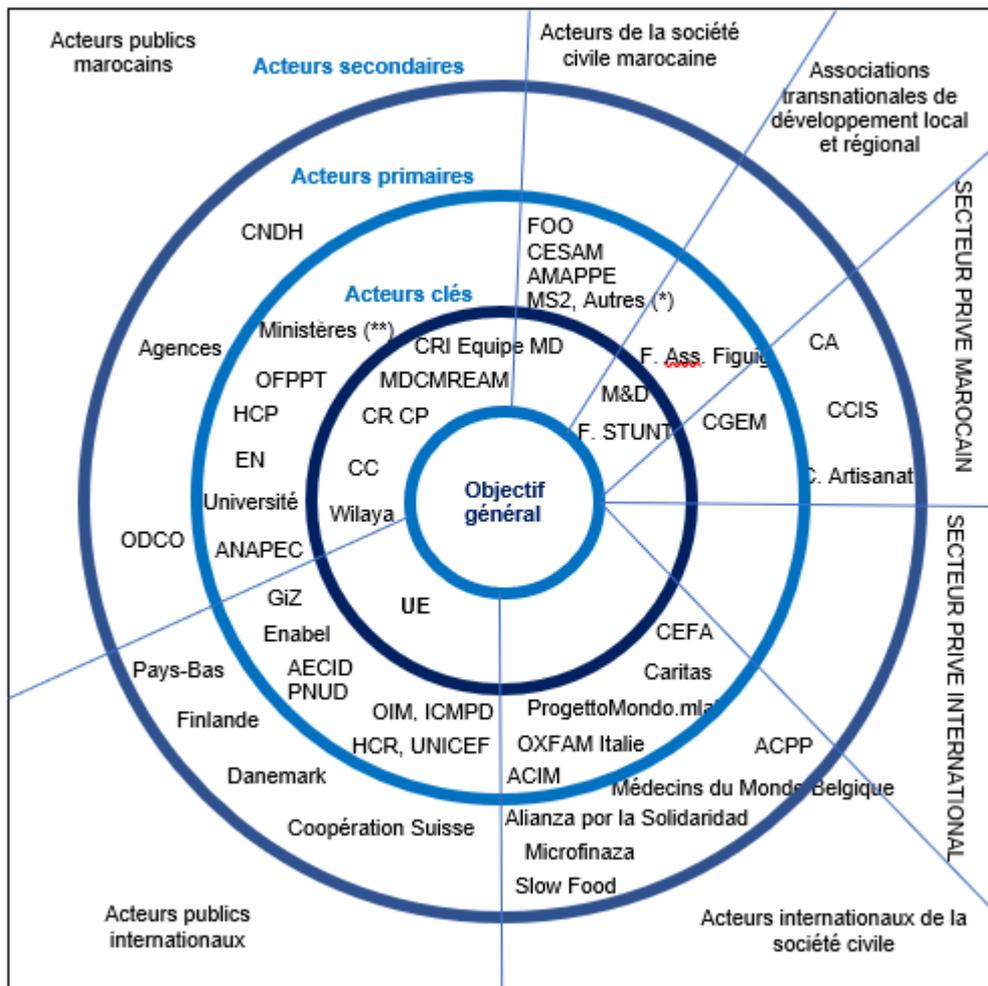
1. La question migratoire dans l'Oriental

- Il n'existe pas de statistiques officielles qui peuvent nous aider à définir un schéma d'émigration précis au niveau de la Région. Mais un constat : **une région d'émigration des Marocains vers l'Europe (environ 1/3 de la diaspora marocaine).**
- Une émigration à la fois ancienne en Belgique, Pays Bas, Allemagne et France et récente Espagne), la Région entretient une relation longue et compliquée avec la migration.
- **Les jeunes Marocains candidats à l'immigration vers l'Europe** : des intentions d'émigration chez les jeunes de 15-24 ans au Maroc très élevées ; cas des *harraga* (« brûleurs de frontière »).
- Région de l'Oriental **frontalière avec l'Algérie et le territoire espagnol de Melilla** : un point d'entrée et de sortie pour les migrants subsahariens qui tentent de rejoindre l'Europe (environ 2310 migrants régularisés, 516 réfugiés à Oujda et 24 à Nador, **118 étudiants et environ 2000 migrants en situation irrégulière**).
- **Les migrants de retour** : un potentiel de développement pour la Région. **Profil des migrants de retour** : des retraités, des MRE investisseurs également la jeune génération.
- **Plusieurs espaces de concertations** créées dans le cadre des différents programmes et projets pilotes (Sharaka, Indimaj, RECOMIG, GTP, etc.), ils fonctionnent selon une logique de projets et ils ne sont pas inscrits dans le cadre des dispositifs de coordination et de participation que le cadre légal permet. **Manque de coordination et de communication** entre ces espaces autour des deux stratégies (SNMRE et SNIA).
- **Des espaces de concertation qui existent mais qui ne sont pas institutionnalisés** : pas de possibilité pour les parties prenantes de participer à la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions en lien avec la migration.
- La région et certaines communes ont initié de processus d'intégration de la question migratoire dans **leurs documents de planification**.
- Dans certains cas, des **ressources financières** ont été affectées à la **question migratoire** néanmoins ce processus de **planification stratégique manque de données factuelles**.

2. Les acteurs de la politique migratoire

- La mise en place d'une politique migratoire au niveau territorial implique la **mobilisation de plusieurs typologies d'acteurs**. L'existence d'une diaspora à l'étranger, d'une diaspora de retour, ainsi que l'installation de communautés migrantes sur un territoire concernent toute la population dans son ensemble, le traitement de ces questions étant déterminant dans le parcours migratoire : **départ-intégration ou retour**.
- **Outil d'analyse carte des acteurs**. Son objet est de regrouper les acteurs et d'identifier plus facilement les synergies et les complémentarités entre eux. La carte permet de regrouper les différents acteurs en 3 catégories :

Acteurs vis-à-vis de la planification territoriale de la Migration		
Acteurs Clés : Certains acteurs sont en mesure d'influer significativement sur la question migratoire au niveau territorial du fait de leurs capacités, savoirs et pouvoirs. Ils sont généralement associés aux décisions prises au sein des politiques sectorielles.	Acteurs Primaires : Ils comprennent les acteurs qui sont immédiatement concernés par le projet (bénéficiaires, acteurs voulant acquérir du pouvoir et des privilèges ou qui doivent le céder à cause du projet, acteurs à qui le projet porte préjudice).	Acteurs Secondaires : Ils ne participent qu'indirectement ou temporairement au processus (ex : prestation de service)



(*) **Associations locales** : OMDH, ALCS, Fondation Régionale pour la Coopération Décentralisée, Association Thissaghnessa pour la culture et le développement (ASTICUDE) Nador, Association Al Moustakbal, Association Al Wafae pour le Développement Social, Association Jisr Nador.

(**) **Ministères** : Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Santé, Ministère de la Justice, Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et de Développement Social, Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, Ministère de la Jeunesse et Sports, Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Ministère de l'Artisanat et Economie Sociale, Ministère de la Culture, Ministère du Commerce et Industrie, Présidence du Parquet général.

Liste des sigles :	
Objectif général : Déploiement régional des deux stratégies SNIA et SNMRE	EN : Entraide Nationale
ACIM : Agence pour la coopération internationale et le développement en méditerranée	Enabel : Agence Belge de Développement
ACPP : Asamblea de Cooperación por la Paz	Equipe MD : Equipe Migration et Développement
AECID : Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement	FP : Formation Professionnelle
AMAPPE : Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise	F. STUNT : Fondation STUNT
ANAPEC : Agence Nationale de Promotion d'Emploi et des Compétences	F.Ass.Figuig : Fédération des associations de Figuig
Artisanat et ES : Artisanat et Economie Sociale	FOO : Fondation Orient Occident
CA : Chambre d'Agriculture	GiZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
C. Artisanat : Chambre d'Artisanat	HCP : Haut Commissariat au Plan,
CC : Conseils Communaux	ICMPD : International Centre for Migration Policy Development
CCIS : Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services	Maison MREAM : Maison des Marocains Résidents à l'Etranger et des Affaires de la Migration
CEFA : Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture, ONG italienne de volontariat international	M&D : Association Migration et Développement
CESAM : Confédération des Etudiants et Stagiaires Africains au Maroc	MS2 : Maroc Solidaire Médico-Sociale (MS.2)
CGEM : Confédération Générale des Entreprises du Maroc	ODCO : Office du Développement de la Coopération
	OFPT : Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
	OIM : Organisation Internationale des Migrations
	PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
	UNHCR : L'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés

CNDH : Conseil National des Droits de l'Homme
CP : Conseils Provinciaux
CR : Conseil Régional
CRI : Centre régional d'Investissement

UE : Union Européenne
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

3. Bilan de la mise en œuvre de la SNIA et de la SNMRE

SNIA : groupes cibles en quelques chiffres

- **Les migrants régularisés** (environ 2310 : 10% sur les 23 096 personnes régularisées en 2014). Une large proportion de personnes dispose d'un niveau scolaire secondaire et une majorité est diplômée de l'enseignement supérieur.
- **Les réfugiés** (540 personnes selon l'UNHCR sur un total de 4826). Les principaux pays d'origine sont la Syrie, le Yémen, la Côte d'Ivoire, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo.
- **Les étudiants étrangers** : 118 étudiants.
- **Les migrants en situation irrégulière** : environ 2000 personnes. Il s'agit de gens qui sont arrivés au Maroc pour une seule raison : essayer de passer en Europe. Beaucoup sont victimes des réseaux de migration illégale et de la traite des êtres humains, notamment les femmes. Au niveau économique, ces migrants ne disposent pas de moyens de subsistance, certains vivent de la mendicité, d'autres de « petits métiers ».

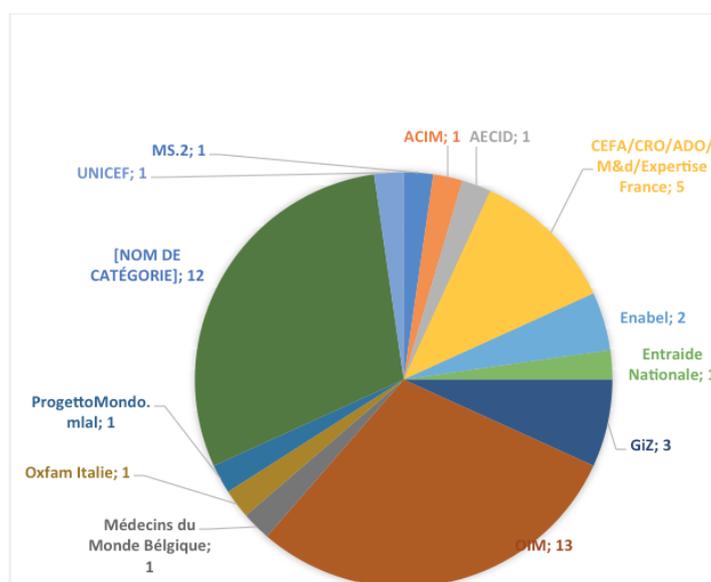
SNMRE : groupes cibles en quelques chiffres

- **MRE vivant** dans de nombreux pays européens (régions industrielles du Nord-Ouest européen : en Belgique, en Hollande, en France et surtout en Allemagne avec une forte concentration dans la Rhur et autour de Francfort). Une émigration ancienne avec des destinations multiples qui évolue de plus en plus et qui est caractérisée par de fortes disparités.
- **MRE investisseurs** : Dans leur majorité, ils ont investi dans l'immobilier ou dans l'acquisition de terres non-agricoles. Au niveau de la Région on retrouve un accompagnement des porteurs de projets de création ou d'extension de leur activité économique, dans les secteurs producteurs comme le tourisme, la logistique, l'industrie, l'agrobusiness, l'offshoring, les énergies renouvelables, les mines et les services à haute valeur ajoutée.
- **MRE bénéficiaires du retour Volontaire**. Viennent surtout des pays européens : Espagne, France, Belgique, Pays bas, (900 personnes au niveau National de 2012 à 2014 selon le Programme SHARAKA). On assiste également à une féminisation du phénomène. Dans le cas de la France, ils ont rejoint l'Europe pour via illégale pour un séjour allant de 2 à 5 ans et un travail dans le secteur du bâtiment. Le caractère « volontaire » de ces retours est questionnable.
- **Jeunes Générations de MRE** : Des potentialités dans les domaines scientifiques, économiques et culturels très importantes. Un rôle de traits d'union entre régions du nord et régions du sud de la méditerranée les : des acteurs idéaux de co-développement entre leur région d'origine et leur région d'adoption. Un niveau de formation plus élevé que leurs aînés, mais des difficultés techniques et administratives persistantes pour entreprendre ainsi qu'une méconnaissance du paysage institutionnel. La nécessité de mieux connaître leurs profils afin d'adapter les dispositifs favorisant leur implication dans le panorama des acteurs du développement.
- **Les jeunes Marocains candidats à l'immigration vers l'Europe** : des intentions d'émigration chez les jeunes de 15-24 ans au Maroc très élevées ; cas des *harraga* (« brûleurs de frontière »). Certaine stagnation vers la fin des années 2010, mais reprise des flux illégaux des Marocains vers la Libye, l'Italie et l'Espagne depuis 2017-18.
- **MRE Retraités** : majoritairement jeune (près de 60% des personnes ont moins de 45 ans), mais processus de vieillissement important. Aujourd'hui ce phénomène touche

principalement la France et la Belgique. Faute d'un accompagnement des retraités, a favorisé l'appauvrissement de cette classe d'âge :

- Le nombre de MRE âgés en difficulté progressera dans les années à venir ;
- Des parcours professionnels dans les pays d'accueil qui n'ont pas été linéaires ;
- Des retraités sont rentrés définitivement tandis que d'autres s'inscrivent dans une transhumance entre les pays d'accueil et le Maroc ;
- Un groupe relativement isolé, ce qui peut rendre difficile leur accès aux droits qu'eux, et leurs familles, ont pu acquérir pendant leur séjour à l'étranger.
- La complexité et la rigidité des règles juridiques et des procédures de recouvrement dont la numérisation de certaines démarches crée une contrainte supplémentaire.
- La vulnérabilité économique et sociale des MRE limite l'accès aux administrations chargées de gérer les prestations de retraite et les soins de santé (niveau scolaire, enclavement, problème de langue...

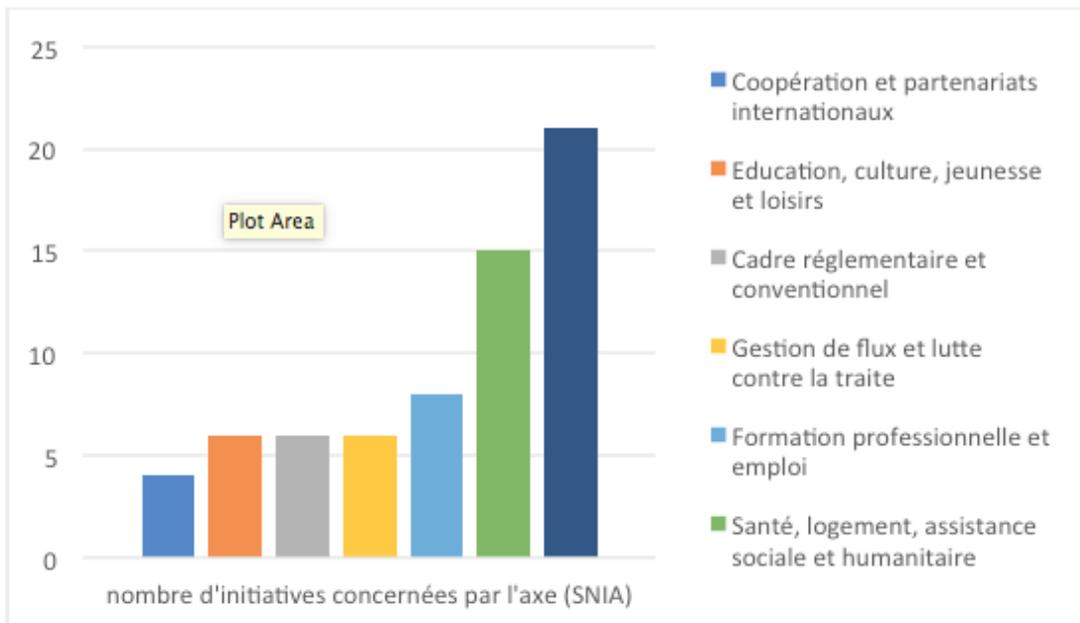
4. Les dynamiques de coopération en cours



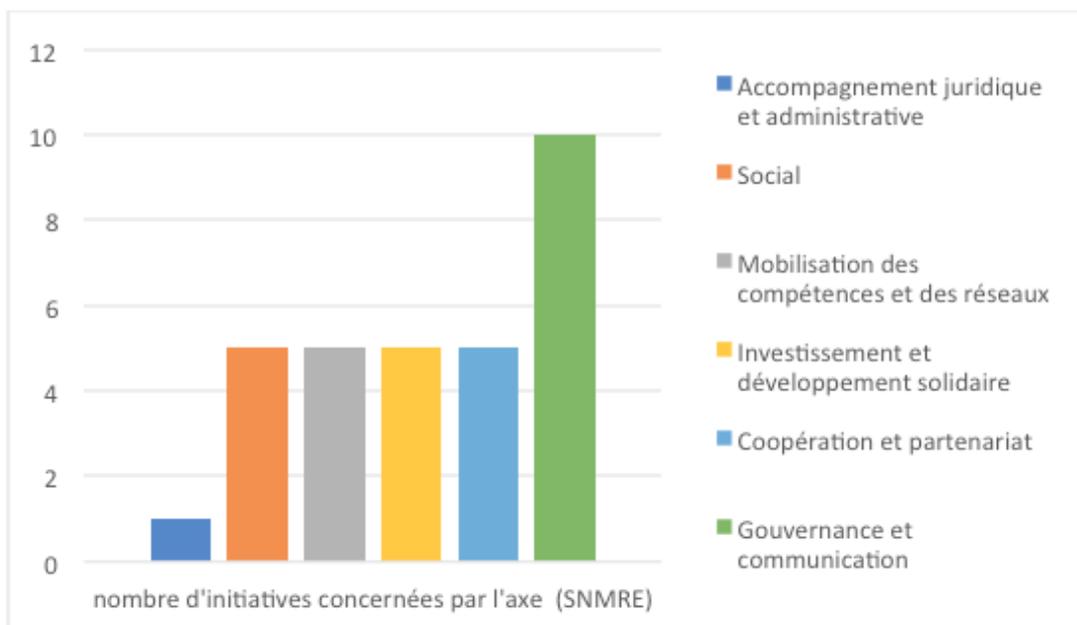
Nombre d'initiatives par organisation (exécution)

Analyse rapide des projets répertoriés

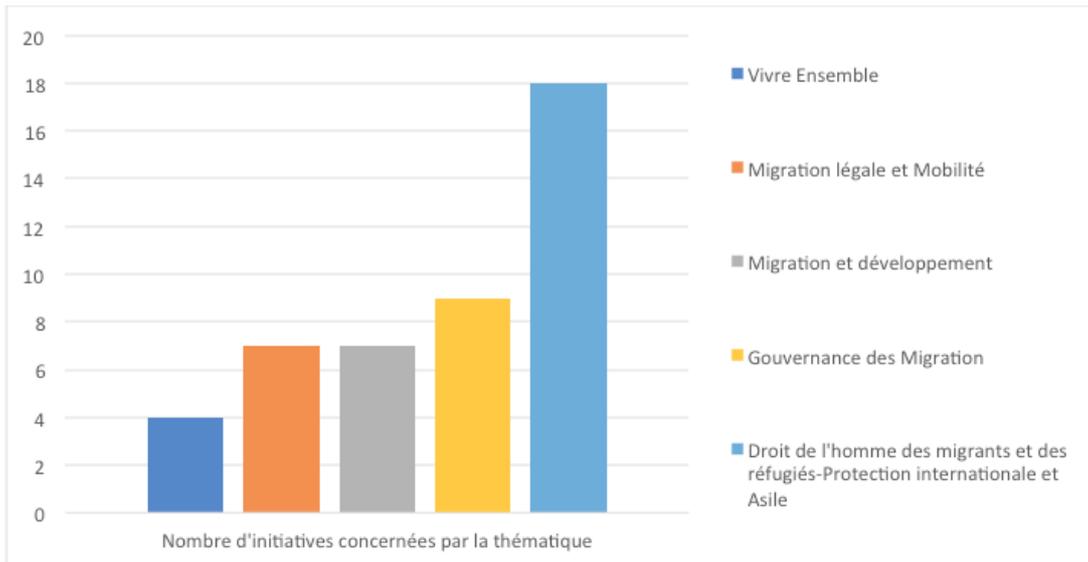
- On compte dans la Région 43 initiatives répertoriées.
- L'Union européenne est impliquée dans le financement de 9 de ces initiatives.
- Sur les 43 projets :
 - 26 concernent la SNIA. La Région, frontalière avec l'Algérie et Mellila, comme point d'entrée et de sortie pour les migrants vers l'Europe
 - 10 concernent la SNMRE
 - 5 touchent les 2 stratégies simultanément.



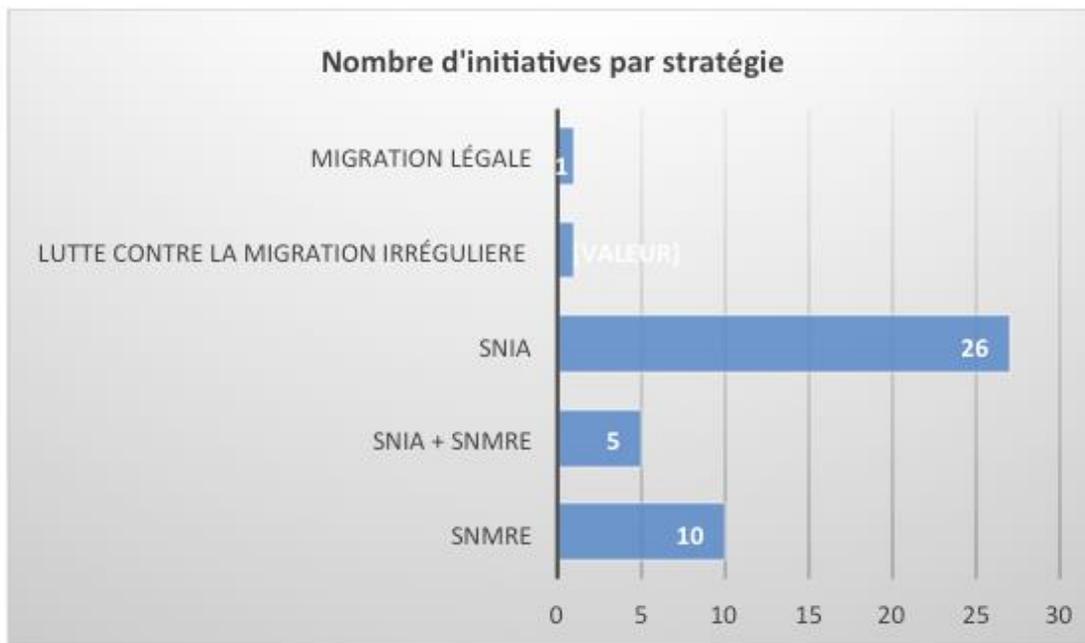
Nombre d'initiatives par thématiques (SNIA)



Nombre d'initiatives par thématiques (SNMRE)



Nombre d'initiatives par thématiques



Nombre d'initiatives par stratégie

5. Analyse SWOT

Forces

- **Gouvernance globale de la migration** : signature par le MCMREAM avec les acteurs institutionnels de plusieurs conventions nationales, locales et internationales relatives à la migration : un engagement institutionnel permettant de positionner la question de migration et le développement humain comme une priorité pour l'autorité locale.
 - **Un début de prise en compte de la question migratoire** dans la planification territoriale (Région de l'oriental, commune d'Oujda).
 - **Existence de plusieurs espaces de concertations** créées dans le cadre des différents programmes et projets pilotes (Sharaka, Indimaj, RECOMIG, GTP, etc.)
 - **Le Conseil de la Région de l'Oriental** a mis en place avec la participation des acteurs locaux une offre d'investissement tant sectorielle que financière aux MRE (dispositif d'aide à l'investissement et à la création de l'emploi, organisation en 2017 du premier Forum Economique pour encourager l'investissement des MRE dans la Région de l'Oriental).
 - Présence d'une **expertise universitaire** et centres de recherche sur la question migratoire.
 - **Partenariat et coopération décentralisée** : les collectivités territoriales (région, province et commune) ont développé plusieurs projets de jumelage et de partenariat aussi bien Nord-Sud que Sud-Sud.

- **SNIA et SNMRE**
 - **Nombre important des MRE** originaires de la région de l'Oriental (un million en 2007). La diaspora originaire de la région est surtout présente dans les régions industrielles du Nord-Ouest européen.
 - **Volume de transferts financiers important (près de 9% du PIB national)**. Une part très faible (6%) des MRE actuellement à l'étranger a procédé à des investissements, dont 71% au Maroc, le reste sur place.
 - **Existence d'une commission régionale** pour la coordination de l'action humanitaire y compris la santé et l'accompagnement social et d'une plateforme d'échanges et de développement avec les coopératives subsahariennes.
 - **Un tissu associatif et une société civile actifs** : des partenaires crédibles et importants pour les collectives territoriales et les services déconcentrés de l'Etat (surtout dans le domaine de la santé et de l'éducation).
 - Des projets et initiatives en faveur des MRE de retour, de la lutte contre l'immigration illégale, l'assistance humanitaire des immigrants vulnérables ainsi que pour l'intégration des immigrants.

Faiblesses

- **Gouvernance globale de la migration**
 - **Absence de mécanismes de gouvernance territoriale intentionnalisés** : s'il y a plusieurs espaces de concertations créées dans le cadre des différents programmes et projets pilotes (Sharaka, Indimaj, RECOMIG, GTP, etc.), ils fonctionnent selon une logique de projets et ils ne sont pas inscrits dans le cadre des dispositifs de coordination et de participation que le cadre légal permet.
 - Manque de coordination et de communication entre ces espaces autour des deux stratégies (SNMRE et SNIA) et manque de connaissance sur la question migratoire sujet (cartographie des acteurs, données sur les régularisations et d'étude sur l'immigration illégale). Il faut signaler aussi l'absence de **coordination et de collaboration** entre les parties prenantes (Institution et élus et société civile)
 - **Lacunes dans la production et l'exploitation des données statistiques** sur les analyses sectorielles sur l'impact des flux migratoires.
 - **Un début de planification territoriale de la dimension migratoire en tant que telle**, mais une opérationnalisation encore balbutiante.

- **SNIA et SNMRE** : un déploiement de la SNMRE et de la SNIA, au niveau territorial, qui reste relativement faible :
 - **Mécanismes d'accompagnement des investisseurs MRE à renforcer** (fond dédié d'accompagnement aux investisseurs MRE issus de la région).
 - **Absence d'une cartographie** des compétences des MRE de la Région et des besoins locaux : manque d'adéquation des compétences pour un engagement transnational des MRE et/ou pour un retour à long terme.
 - **L'action association dans le domaine de l'immigration est beaucoup plus concentrée sur des localités** telle que Oujda, Nador et légèrement Berkane.
 - Le tissu associatif n'est pas professionnel dans ce domaine à l'exception de l'Association M&D et n'est pas non plus mieux ancré dans les pays d'accueil pour permettre de mettre en place des projets novateurs de co-développement.
 - **Manque du personnel administratif qualifié et dédié** des collectivités territoriales et des services déconcentrés sur la question migratoire.
 - **Une sensibilisation insuffisante des** acteurs institutionnels et de la société civile sur les opportunités et la réalité de la migration.
 - En matière de formation professionnelle et emploi au profit des immigrés : la coopération entre les sociétés privées et le département de la formation professionnelle peu aboutie.
 - **Le nombre et l'ampleur des mesures de soutien** aux marocains de la région en matière de migration légale ne reflètent pas l'importance et l'étendue des intentions de migrer et des possibilités que la mobilité légale peut jouer dans la gestion des flux migratoires.
 - **Projets de lois en cours d'élaboration depuis 4 ans pour régler les questions liées à la Migration.**
 - **Problèmes administratifs** pour les MRE de retour (retraite, pensions, scolarité, santé, etc.) ;

Opportunités

- **Gouvernance globale de la migration**
 - **La régionalisation avancée** favorise le déploiement des politiques nationales au niveau des Régions. **Il reste encore à placer la Région au cœur du processus et aider les régions à établir une feuille de route sur la dimension migratoire.**
 - **La région de Béni Mellal** constitue un bassin de migration par excellence avec possibilité de développement de la coopération décentralisée (Nord-Sud-Sud, Sud-Sud Et Nord-Sud).
 - **Appui de la coopération internationale** : La politique migratoire est une priorité nationale et internationale (forum mondial sur la migration, ODD).
 - **Viellissement de la population** européenne contribuant à l'augmentation des besoins en ressources humaines étrangères.
 - **Dynamique économique** dans l'agriculture (grandes disparités entre le Nord et le Sud), le secteur industriel et le secteur énergétique sans oublier le secteur touristique qui a joué un rôle actif, ces dernières années, dans le développement économique et social de la région.
 - **Appui de la coopération internationale** : La politique migratoire est une priorité nationale et internationale (forum mondial sur la migration, ODD).
 - **Viellissement de la population** européenne contribuant à l'augmentation des besoins en ressources humaines étrangères.
- **SNIA et SNMRE**
 - **Oujda capitale de la Culture Arabe** en 2018 présente une opportunité pour l'intégration des immigrés ;
 - **Nouvelles mesures d'intégration des immigrés** : l'amélioration de l'accompagnement à l'insertion en matière sociale et économique permet une meilleure exploitation des compétences des immigrés.
 - Intégration des immigrés réguliers et réfugiés dans le programme de couverture médicale pour les plus démunis (RAMED) ou création d'un régime spécifique.
 - Présence des partenaires intéressés par le partenariat (institutions et ONG travaillant sur la migration).
 - Lancement et finalisation d'une deuxième campagne de régularisation.

- Existence d'une communauté d'étudiants africains importante.
- Un nombre d'immigrés gérable.

Menaces

- **Augmentation d'afflux d'immigrés et des réseaux de trafic** en l'absence de dispositifs de suivi et de gestion des arrivées successives. Ce phénomène peut engendrer une **détérioration de la qualité des relations entre les immigrés et les marocains** et donner lieu à des problèmes de racisme, peur de l'autre et xénophobie.
- **Crise économique** en Europe, notamment en Espagne et en Italie et ses impacts sur le niveau de vie des MRE.
- **Montée de l'islamophobie et de la stigmatisation** culturelle.
- Détérioration des relations entre les immigrés et les Marocains.
- **Le vieillissement des MRE de la Région commence à prendre de l'importance** : question de la portabilité des droits (perte des droits des retraités et risque accru de précarisation des personnes et de leurs ayants droit).
- **Les mesures mises en œuvre par les pays d'accueil** pour capter une part de l'épargne de leurs immigrés peuvent amener à une détérioration de la qualité de la relation entre les MRE et la Région.
- **La Politique d'immigration choisie des pays d'accueil** réduit le nombre et les typologies des marocains de la région candidats à la migration.
- Le financement attribué sans réel projets (politisation de la société civile).

6. Ebauche du plan d'actions prioritaires

Axes prioritaires	Champs interventions possibles
1. Gouvernance et planification stratégique	<ul style="list-style-type: none"> - Information et veille stratégique sur les questions migratoires ; - Renforcement des connaissances migratoires (Profil migratoire de la Région : immigration, asile et migration) ; - Institutionnalisation et harmonisation des mécanismes de gouvernance de la migration existante au niveau régional (L'équipe régionale multi-acteurs MD, Groupe GTP, etc.) - Intégration du volet migration lors de l'actualisation du PDR et des PAC ; - Promotion de la coopération territoriale (Nord-Sud et Sud-Sud) ; - Cartographie des acteurs et des actions au niveau régional interviennent sur le secteur de la migration.
2. Structuration des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Appuis aux élus et aux cadres des collectivités territoriales, aux fonctionnaires des services déconcentrés et aux membres de la société civile : <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement des capacités et amélioration des connaissances sur l'intégration du volet Migration dans la planification stratégique ; ○ Renforcement de la capacité d'analyse, de proportion et de négociation des Organisation de la Société Civile ; ○ Appui des prestataires de services pour qui ils connaissent les droits et les besoins spécifiques des étrangers (migrants régularisés, en voie de régularisation, des réfugiés et demandeurs d'asile) et des MRE de Retour (MRE retraités, MRE investisseurs, Jeunes MRE, MRE vulnérables) ; ○ Renforcement des compétences des administrations publiques, de la communauté éducative de la justice et de forces de l'ordre en matière de prévention du racisme et de la xénophobie ; ○ Appui du renforcement des capacités des autorités

	<p>locales et des services publics sur la migration temporaire et circulaire.</p>
<p>3. Intégration par l'économie, le social et le culturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de l'insertion socio-économique et l'autonomisation des migrants régularisés, en voie de régularisation, des réfugiés et demandeurs d'asile ; - Facilitation de l'insertion socio-économique et l'autonomisation des MRE de Retour : MRE retraités, MRE investisseurs, Jeunes MRE, MRE vulnérables ; - Appui des services de proximité pour les migrants régularisés, en voie de régularisation, des réfugiés et demandeurs d'asile ; - Appui services de proximité pour les marocains en situation de vulnérabilité ; - Accompagnement des investisseurs MRE résidants en Europe pour le développement de l'Oriental (Incitation, information, communication, facilitation) ; - Mise en réseau des associations de MRE de la Diaspora résidants en Europe pour l'investissement productive et le développement solidaire ; - Renforcement des instruments et les dispositifs visant à prévenir le racisme et la xénophobie ; - Soutien des mesures de protection des victimes de discrimination et les accompagner à le signaler aux autorités ; - Combattre les stéréotypes négatifs et la xénophobie contre les migrants ; - Soutien des ONG pour une plus grande capacité juridique pour intervenir en faveur des victimes (actions collectives de premier plan ou réclamation, plaidoyer, récolte des données statistiques pour les présenter devant les tribunaux)
<p>4. Migration légale et Mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Benchmarking au des dispositifs de migration légale au niveau de l'UE, des Etats membres et des Collectives Territoriales ; - Offrir des possibilités de mobilité spécifiquement destinées aux jeunes, aux étudiants, aux artistes et aux professionnels de la culture, aux chercheurs et aux universitaires en multipliant les bourses d'études, les programmes de bourses et de formation ainsi que les accords relatifs à la mobilité des jeunes ; - Favoriser les échanges d'informations pratiques relatives au recrutement, à la reconnaissance des qualifications acquises dans les pays d'origine ; - Créer des centres de ressources en matière de migrations et de mobilité dans les pays partenaires ; - Soutenir la mise en œuvre de programmes de type socio-éducatif pour sensibiliser sur les risques de l'émigration illégale.